

Football scolaire division 2 du RSEQ

Cadre de référence 2021-2024

Nombre idéal d'équipes

Le nombre d'équipes doit respecter les [paramètres de création d'une conférence](#) de Division 2 suivants :

- Le nombre d'équipes minimum pour créer une ligue est de 6.
- Le nombre d'équipes minimum pour créer une conférence est de 4.
- À compter de 8 équipes, il est possible d'ouvrir une 2^e conférence.

Calendrier de compétition

Le comité de ligue déterminera annuellement le format du calendrier, en respectant le nombre de matchs suivants :

[Hors-concours \(toute activité contenant plus d'une équipe\)](#)

Maximum de 2 événements

[Saison régulière](#)

Maximum de 9 matchs

[Éliminatoires](#)

Maximum de 3 matchs

Composition des équipes

[Joueurs réguliers](#)

Minimum de trente-cinq (35) joueurs

Évaluation des équipes

[Prémises de base](#)

1. Les équipes sont évaluées ANNUELLEMENT et sont promues ou reléguées selon leurs performances des deux dernières saisons s'il y a lieu.
2. Un bulletin d'évaluation du programme devra être complété annuellement par les équipes (voir annexe 1).

3. Le comité d'acceptation et d'évaluation approuve ou refuse le déplacement des équipes, au plus tard le 15 février de l'année en cours (exceptionnellement le 15 mars pour la saison 2021).
4. Les équipes peuvent faire une demande de relégation volontaire aux dates de renouvellement prévues et en respect de leur engagement à participer au programme pour une durée minimale de 2 ans. La promotion s'effectue également sur une base volontaire.

Relégation

Les équipes reléguées sont automatiquement acceptées au niveau inférieur (D2 vers D3).

Une équipe ayant gagné une moyenne de 35% et moins de ses matchs en saison régulière lors des deux dernières années, soit celle en cours et la précédente¹, est susceptible d'être reléguée dans la division 3. Ce critère de performance s'applique pour la même catégorie d'âge que l'équipe évaluée. Pour les fins de calcul, un match nul équivaut à 0,5 victoire. Les victoires acquises en éliminatoire s'appliquent dans le calcul du pourcentage tandis que les défaites en éliminatoires ne comptent pas.

Une équipe ayant obtenu 60% et moins dans le bulletin d'évaluation du programme pourrait être convoquée en comité d'acceptation et d'évaluation pour une possible relégation en division 3 la saison suivante.

À la suite d'un avis formel du comité d'acceptation et d'évaluation, une équipe peut être sanctionnée en allant jusqu'à la relégation dans la division inférieure, notamment sur les critères suivants : la performance, la réussite scolaire, l'encadrement pédagogique, l'encadrement sportif et tout autre critère jugé important par le comité d'acceptation et d'évaluation.

Promotion

Une équipe désirant accéder à la Division 2 doit déposer sa demande à son instance régionale et cette dernière fera une première évaluation selon les critères suivants :

1. L'équipe doit obligatoirement provenir de la Division 3.
2. L'équipe de niveau régional ayant gagné une moyenne de 60% et plus de ses matchs en saison régulière lors des deux dernières années, soit celle en cours et la précédente¹, est admissible à déposer une demande d'adhésion à la division 2. Ce critère de performance s'applique pour la même catégorie d'âge que la candidature. Pour les fins de calcul, un match

¹ Exception : pour toute année en situation de COVID-19 sans saison régulière, utiliser les résultats de la dernière année où votre équipe a disputé ses matchs en saison régulière.

nul équivaut à 0,5 victoire. Les victoires acquises en éliminatoire s'appliquent dans le calcul du pourcentage tandis que les défaites en éliminatoires ne comptent pas.

Seuls les dossiers répondant à ces critères seront transmis par les instances régionales au comité d'acceptation et d'évaluation.

Le comité d'acceptation et d'évaluation étudiera la demande d'admission en fonction de critères non automatiques et non absolus et selon un mode comparatif (voir annexe 2).

Admission des nouvelles équipes

Les candidatures sont étudiées par le comité d'acceptation et d'évaluation, tel que prévu dans la politique organisationnelle du RSEQ.

Une nouvelle équipe débute ses activités la saison suivant son acceptation.

L'admission d'une nouvelle équipe au sein de la ligue division 2 sera planifiée en prévoyant une croissance contrôlée afin d'atteindre un nombre optimal d'équipes. Il sera recherché une répartition d'équipes sur tout le territoire provincial en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment le calibre de jeu.

Cadre de référence	Standard à respecter
Nombre d'entraînements TERRAIN / semaine	Juvenile : 3 à 5 entraînements / semaine en saison Cadet : 3 à 4 entraînements / semaine en saison
Nombre d'heures / séance TERRAIN	Juvenile : 90 à 120 minutes / séance Cadet : 60 à 120 minutes / séance
Nombre d'entraînements HORS-TERRAIN / semaine (Vidéo et préparation physique)	Juvenile : Minimum 1 à 2 entraînement(s) / semaine en saison Cadet : Minimum 1 entraînement / semaine en saison
Fréquence compétitions / semaine	1 match / semaine
Calendrier annuel	Dépôt obligatoire d'un plan annuel inclus dans l'évaluation des équipes Préparation : janvier à août Compétition : août à novembre
Préparation pré-saison	Maximum 3 semaines avant le premier match de la ligue
Durée du macro cycle (préparation et compétition)	45 semaines
Formation des entraîneurs / niveau de qualification requis Conformément aux exigences de Football Québec.	<p>L'entraîneur-chef :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Introduction à la compétition PNCE 2- Prendre une tête d'avance PNCE 3- Contact sécuritaire <p>Les coordonnateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction à la compétition PNCE 2. Prendre une tête d'avance PNCE 3. Contact sécuritaire <p>Les entraîneurs de position :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Volet position de la formation Introduction à la compétition PNCE 2. Prendre une tête d'avance PNCE 3. Contact sécuritaire <p>Tous les entraîneurs doivent avoir suivi la formation Atelier 3R du RSEQ.</p>
Encadrement d'équipe minimal en compétition	Un entraîneur-chef Minimum de 4 entraîneurs-adjoints Un thérapeute respectant les normes de sécurité de Football Québec

Évaluation du programme sportif

Nom de l'école: _____

Annexe 1

1. Performance Juvénile (15%)

Saison	Victoires	Défaites	Nulles	%
2018-2019				#DIV/0!
2019-2020				#DIV/0!

Moyenne : #DIV/0!

2. Structure de programme (15%)

Catégorie	# étudiants-athlète	Niveau
Atome*		
Benjamin		
Cadet		
Juvenile		

3. Réussite scolaire (25%)

Saison	# diplômable dans l'année	# diplômés	# non-diplômés	%
2018-2019				#DIV/0!
2019-2020				#DIV/0!

Moyenne : #DIV/0!

4. Encadrement académique du programme (20%)

Nom de la ou des ressources d'encadrement académique :	
Pourcentage de tâche attribué à l'encadrement de l'équipe :	
Nombre d'heures par semaine pendant la saison :	
Nombre d'heures par semaine hors saison :	

5. Encadrement sportif (20%)

Description	Nom	Certif.	# PNCE
Entr. Juv.			
Entr. Cadet			
Entr. Benj.			

6. Administration (5%)

Commentaires / Recommandations

Critères d'évaluation:

1. Performance juvénile (0 ou 15%)

Plus de 25% de victoires en saison régulière dans la période d'évaluation. (Pour fins de calcul, un match nul = 0,5 victoire).

2. Structure de programme (0 ou 15%)

Avoir une équipe dans le meilleur niveau régional, ou mieux, pour toutes les catégories inférieures. Préciser chaque niveau.

*À titre indicatif, si applicable.

3. Réussite scolaire (0 ou 25%)

Avoir un taux de diplomation d'au moins 60% des étudiants-athlètes de secondaire 5 de l'équipe Juvenile.

4. Encadrement académique du programme (0 ou 20%)

Présence minimale d'une ressource dédiée à l'encadrement pédagogique du programme pour toute l'année scolaire.

5. Encadrement sportif (5-10-15 ou 20%)

5%: Tous les entraîneurs 3R, tête d'avance, contact sécuritaire et au moins un volet position PNCE

10%: Et un entraîneur Introduction compétition

15%: Et l'entraîneur-chef Introduction à la compétition

20%: Et un autre entraîneur ou plus Introduction à la compétition

6. Administration (0 ou 5%)

Tout autre élément ou problème relié tel que :

Site de compétition Statistiques et transmission des résultats

Structure d'accueil Suivi des conditions d'acceptation

Grille d'analyse (Note de référence pour évaluation du dossier: Plus de 60%)

Saison	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6
2018-2019						
2019-2020						

#DIV/0! #DIV/0! #DIV/0! #DIV/0! #DIV/0! #DIV/0!

Moyenne : #DIV/0!

Espace réservé au comité d'évaluation

Performance Cadet

Saison	Victoires	Défaites	Nulles	%
2018-2019				#DIV/0!
2019-2020				#DIV/0!

Moyenne : #DIV/0!

Performance Benjamin

Saison	Victoires	Défaites	Nulles	%
2018-2019				#DIV/0!
2019-2020				#DIV/0!

Moyenne : #DIV/0!

